

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2020 A 21 H AU FOYER MUNICIPAL

Présents : CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, BOUSQUET Christiane, JOULIE Aymeric, CALAS Pierre, CAMP Marie-Angélique, ROLLAND Christian, BASCOUL Virginie, MAZEL Sophie, GASTON Agnès, PAYRASTRE Bénédicte, BRETHER-ARNAULT Mickaël, FOLLIOT Philippe, ROUCAIROL Nadine

Excusés : CHARBONNIER Joël qui donne procuration à CAVAILLES Pascal

Secrétaire de séance : GASTON Agnès

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020, il est validé et signé.

Monsieur le Maire Pascal CAVAILLES ouvre la séance.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE

Révision des loyers au 1er janvier 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de réviser les loyers des biens en location de la Commune (appartements et maisons) au 1^{er} janvier 2021.

Les appartements conventionnés de la Résidence Sénagats, conformément aux contrats des locations et aux variations de l'indice du coût de la construction du 2^{ème} Trimestre 2020 publié par l'I.N.S.E.E, il est proposé une augmentation des loyers de 0.40 % au 1er janvier 2021.

- Appartement T 2 au rez-de-chaussée de la Résidence Sénagats, loyer à 233.89 € par mois ;
- Appartement T3 du 1^{er} étage de la Résidence Sénagats, loyer à 304.09 € par mois ;
- Appartement T3 du 2^{ème} étage de la Résidence Sénagats, loyer à 311.16 € par mois.

Le loyer commercial, conformément au contrat de location et aux variations de l'indice du coût de la construction du 2^{ème} Trimestre 2019 publié par l'I.N.S.E.E, il est proposé une augmentation de loyer de 0.40 % au 1er janvier 2020

- Local commercial de la Résidence Sénagats, loyer à 689.05 € par trimestre.

Pour les autres locations, conformément aux contrats de locations et aux variations de l'indice du coût de la construction du 3^{ème} Trimestre 2020 publié par l'I.N.S.E.E, il est proposé une augmentation de loyer de 0.46 % au 1er janvier 2020

- Maison Claires T4, n° 3 Chemin des sapins, loyer 518.54 € par mois ;
- Maison Claires T4, n°5 Chemin des sapins, loyer 518.54 € par mois ;
- Appartement T4, place Armand et Edmond Landes, loyer 311.12 € par mois ;
- Studio, place Armand et Edmond Landes, loyer 154.41 € par mois.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuvent les tarifs des loyers au 1^{er} janvier 2021.

Information sur la demande de Subvention DETR 2020 pour la création d'un appartement à l'école

Nous avons obtenu 50 % de subvention du montant total hors taxe des travaux pour la création de l'appartement.

Le plan de financement sera complété par un emprunt.

Information sur la demande de Subvention DETR 2020 pour l'implantation de chalets hôteliers

Nous avons obtenu 50 % de subvention du montant total hors taxe des travaux

Le plan de financement sera complété par un emprunt.

Nous envisageons l'implantation de 3 chalets dans l'espace clairière à la place des 10 bungalows verts. Des devis complémentaires sont demandés : branchement des réseaux (électrique, eau et assainissement, voirie...).

Vu la configuration du terrain actuellement, il n'est pas possible de raccorder le projet à la station de traitement des eaux usées existante. Il est proposé, soit de relever cet espace (avec la terre décaissée pour le terrassement de la chaufferie bois et de la micro-crèche), soit de rajouter une station de relevage.

Des conseillers municipaux, vont se rendre sur place vendredi 13 novembre au matin afin de voir l'aménagement possible.

Information sur la demande de Subvention DETR 2020 pour la mise en sécurité du village.

Ce dossier, mise en sécurité du village, n'a pas été retenu en subvention DETR, nous avons déposé un nouveau dossier de subvention auprès du Conseil Départemental.

Information sur la demande de Subvention DETR 220 achat de matériel roulant service technique

Ce dossier, matériel roulant pour le service technique, n'a pas été retenu, nous déposerons un nouveau dossier en 2021.

Info sur l'acquisition de la maison BRU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de réalisation d'une Résidence Services pour Seniors d'environ 10 logements dans le centre du village. Il nécessite l'acquisition d'une parcelle bâtie désaffectée cadastrée Saint-Pierre-de-Trivisy section AL n° 87, 2 avenue de Lacaune, pour 630 m². L'arrière du bâtiment, à usage de dépendances, est effondré. La partie en façade sur rue est en très mauvais état et inhabitée depuis des décennies. Sans aucun entretien, l'ensemble est susceptible d'entraîner des chutes de pierres et de matériaux sur la voie publique. Cette ancienne maison d'habitation, de par son état d'abandon actuel présente un aspect visuel très négatif. La propriétaire n'a jamais répondu à toutes les correspondances adressées par la Mairie, demandant d'effectuer des réparations, de mettre en sécurité le bâtiment, d'entretenir le jardin attenant.

Monsieur le Maire indique qu'ils ont rencontré la propriétaire à plusieurs reprises afin de proposer une offre à l'amiable. Cependant, elle souhaite avoir plus de précisions sur les biens et demande qu'on lui laisse un peu de temps.

Il est proposé de la relancer rapidement et en cas de refus, de lancer la procédure d'expropriation comme décidé lors du dernier conseil municipal.

COMMISSION COMPETENCES TRANSFEREES

Monsieur ZENON Claude Adjoint au Maire et Président de la Commission, prend la parole.

Vote des tarifs Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2021

Monsieur ZENON rappelle que les tarifs actuels du service eau et assainissement qui n'ont pas été augmentés depuis 2016. Ce n'est jamais facile de prévoir des augmentations, mais il est nécessaire maintenant de prévoir une augmentation des tarifs au 1^{er} janvier 2021, afin d'équilibrer ce budget qui est autonome. Pour rappel nous avons dû prévoir pour l'équilibre de ce budget en 2020 une subvention exceptionnelle du budget principal de 60 000 €.

Il informe des tarifs appliqués par les communes voisines.

Rappel de la facturation d'eau qui se décompose actuellement en 3 tranches (Tranche 1 - 0 à 20 m³ à 1.70 € ; Tranche 2 de 21 à 120 m³ à 1.14 € ; Tranche 3 + de 120 m³ à 0.81 €)

Après discussion, plusieurs propositions sont avancées.

Il est proposé la mise en place de deux tranches, en baissant le prix de la 1^{er} tranche qui passerait de 0 à 300 m³ au prix de 1.60 € et une 2^{eme} tranche au-delà de 301 m³ au prix de 0.81 € m³.

Cependant Monsieur ZENON propose de voir avec Mme la Trésorière l'impact de ce mode de facturation et souhaite que le vote des tarifs Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2021 soit revu au prochain conseil municipal.

Le point est fait sur les factures restées impayées à ce jour, des relances ont été faites.

Il faut prévoir d'admettre en non valeurs certaines sommes dont les propriétaires sont décédés et où il n'y a pas de succession connue.

Abandon du captage de Goutimalous, déconnecté du réseau d'alimentation en eau potable

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le captage de Goutimalous a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et d'une autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine, par Arrêté Préfectoral du 7 novembre 2002, la Commune est propriétaire du captage, du bassin de la collecte et du périmètre de protection.

Vu le Code général de Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral du 7 novembre 2002, portant déclaration d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection sur la Commune de Saint Pierre de Trivisy (Tarn).

Considérant que cette ressource n'est plus utilisée.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- d'abandonner le captage de Goutimalous
- l'ouvrage de captage de Goutimalous sera déconnecté du réseau d'alimentation en eau potable.

Etude projet raccordement du hameau de Crouzigues au réseau d'eau potable communal

Monsieur ZENON Claude informe le conseil municipal qu'il a rencontré un jeune couple d'agriculteur qui vient de s'installer à Crouzigues. Ils élèvent des chèvres et souhaitent transformer le lait en yaourt et fromage. Pour cela, il leur est demandé d'être raccordés au réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet raccordement du hameau de Crouzigues au réseau d'eau potable communal. Il est proposé qu'une étude de faisabilité soit réalisée, et de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'étude Groupe DEJANTE EAU et ENVIRONNEMENT – PAYS D'OC. Il présente la proposition d'honoraires (jointe à la présente délibération).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à confier l'étude pour le projet de raccordement du hameau de Crouzigues au réseau d'eau potable communale et valide la note d'honoraire présentée par le bureau d'étude Groupe DEJANTE EAU et ENVIRONNEMENT – PAYS D'OC.

Travaux voirie 2020 effectués

Montant total des travaux engagés : 51 579.37 € ; Droit de tirage 19 415 € reste à payer 32 164.37 €

Travaux réalisés : Chemin de Bessède, Arthuzous, carrefour route de Vabre, Le Fraysse, La Mathe, parking devant boulangerie, Tindel, La Barryrié et la Bouriatte.

COMMISSION COMPETENCES TOURISME, COMMERCES ET ASSOCIATIONS

Madame BOUSQUET Christiane, Adjointe au Maire et Président de la Commission prend la parole.

Règlement camping

Madame BOUSQUET Christiane indique qu'elle a fait le point avec sa commission (Mme MAZEL Sophie et M. BRETHERS-ARNAULD Mickaël) sur le règlement du camping. Elle propose au conseil municipal d'en prendre connaissance et de lui faire part de ses remarques.

Emprunte carte bancaire

Il faut voir avec la Trésorerie si l'on peut mettre en place sur le terminal de cartes bancaire la retenue de caution par une emprunte de carte. En effet, de plus en plus de vacanciers n'ont que les cartes bancaires comme moyen de paiement et cela pose un problème pour les cautions.

Info poésie Slam

Le pôle territoire Haute Terre d'Oc, en partenariat avec les bibliothèques et les acteurs culturels du territoire, organise la neuvième édition du concours de poésie en langue française ou occitane.

Concours gratuit et ouvert aux enfants et aux adultes. Dépôt des textes le samedi 27 mars 2021.

Le règlement est disponible dans les bibliothèques et sur le site www.hautesterresdoc.fr, contact Mme Noëlle SALVY.

Info Communauté de Communes crise économique COVID 19

La Communauté de Communes a prévue une enveloppe afin d'aider ponctuellement les entreprises locales afin de faire face au problème de trésorerie suite aux contraintes d'activités du COVID 19.

Info sur le projet des enseignes

Nous travaillons toujours sur ce projet qui avance bien. Nous avons confié à Mme Dalila YOUSFI le graphisme et elle nous a proposé plusieurs visuels, qui maintenant nous conviennent.

Lors d'une réunion avec M. Alain DO, ferronnier, nous avons déterminé pour chaque enseigne ce qui ferait partie de la tôle découpée au laser et ce qui relèverait du travail de ferronnerie à part.

Les visuels sont présentés aux conseillers.

Nous avons obtenu l'autorisation de la plupart des propriétaires. Un book va leur être présenté.

Pour le financement de ce projet nous avons déjà perçu de la Communauté de Communes une subvention de 6 706 € (venant d'une répartition entre les Communes suite à la fermeture des Offices de Tourisme Communaux) et une subvention d'Equipement des Territoire Ruraux de l'Etat d'un montant de 6 075 €.

Info COVID 19

L'accès aux salles municipales n'est toujours pas disponible, le Centre de Bien Etre et la salle de sports sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

L'accueil de l'Office de Tourisme Intercommunal est fermé au public, mais le personnel travaille en présentiel.

L'école a remis en place les gestes barrières, le service cantine a continué à être assuré.

Info Office de Tourisme inter communal

Suite aux élections des dernières municipales, le bureau de l'Office de Tourisme inter- communal a été renouvelé. Monsieur Philippe FOLLIOT, conseiller municipal et Sénateur, n'est plus membre de la Communauté de Communes et n'est donc plus Président de l'Office de Tourisme.

Nouveau bureau de l'Office de Tourisme Intercommunal : Présidente Mme GAU Françoise, 1^{er} Vice-Présidente Mme BOUSQUET Christiane et 2^{eme} Vice-Président M. RICARD Alain

Infos diverses :

Explications sur les subventions versées aux associations, Monsieur CALAS Pierre, conseiller municipal, demande des explications sur le versement des subventions aux associations.

Monsieur le Maire indique qu'ils ont reçu les Présidents d'Associations et qu'ils ont fourni leur bilan moral d'activité et financier. Suite à cette réunion les subventions ont été payées, cependant, nous avons mis en attente le paiement des Associations de l'Ecole de Rugby et St Pierre animations.

Pour l'Association Ecole de Rugby, il n'était que 3 licenciés et St Pierre animations n'a pas fait de manifestations en 2020, son président ne s'est pas présenté à la réunion et nous sommes toujours en attente des bilans.

Vente de composteurs par la Communauté de Communes, semaine du 21 au 29 novembre, vente des composteurs à 50 %, plusieurs grandeurs au choix, pour plus d'info se rapprocher de la Communauté de Communes.

Livre sur St Pierre de Trivisy, réalisation d'un livre sur St Pierre de Trivisy « Nostre vilatge » par Messieurs FOLLINOT Philippe, Sénateur du Tarn et GAYOLA Germain, passionné de photos. La Mairie s'engage à acheter 200 exemplaires de cet ouvrage, 100 seront facturés en 2020, 100 en 2021.

Vente du grand conteneur, nous avons mis en vente le grand conteneur stocké derrière l'école sur le site « leboncoin » au prix de 1 700 €. Il a été vendu et payé rapidement.

Accueil d'un 2eme médecin sur le village, M. ZENON Claude prend la parole et rappelle que nous avons la chance d'avoir un 2eme médecin qui s'installe sur notre Commune, Mme ACQUIER Pauline Elle va travailler en collaboration avec le médecin Mme PUECH Carine.

Il propose que des membres du conseil municipal la rencontrent afin de lui témoigner un accueil au nom de la Commune.

Un bouquet de fleur et un livre sur St Pierre de Trivisy lui seront offerts.

Info sur droit de préemption sur terrain, un conseiller municipal informe qu'il est concerné par la vente d'un de ses terrains, étant situé en zone Urbaine, la Commune peut faire valoir son droit de préemption.

Le conseil municipal à l'unanimité décide que Monsieur le Maire ne fasse pas valoir son droit de préemption.

Accès PMR, il est rappelé qu'il est urgent de faire faire les accès PMR prévus depuis quelques temps, en effet les toilettes publiques sont aménagées PMR mais l'accès n'est pas prévu. De même l'accès au salon de coiffure, local de la Mairie que nous louons.

Service boutique en ligne, ce service avec les commerçants et artisans locaux reste ouvert pendant la période COVID.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 30